

39 GURS 44 SAUVENEZ VOUS

Paix
3F

Bulletin de liaison et d'information

AMICALE DU CAMP DE GURS — 17 RUE RENE FOURMETS — 64000 PAU

N° ISSN - 0249 - 9266

N° 41 - DECEMBRE 1990

MEILLEURS VOEUX !

Au nom de l'Amicale du camp de Gurs, j'adresse aux adhérents, à nos amis et à leurs familles, nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Que 1991 renforce notre amitié, notre action vigilante contre le racisme et l'antisémitisme, en faveur de la Paix et de l'Amitié entre les Peuples.

Le Président: Léon BERODY

EDITORIAL

AU RENDEZ-VOUS
le 21 avril 1991

La Direction de l'Amicale, réunie à PAU le 3 Novembre 1990 et dont le compte-rendu de séance est inclus dans ce bulletin, a considéré nécessaire la convocation de l'Assemblée générale de notre Amicale pour le 21 avril 1991.

Nous y ferons le point de notre activité depuis notre Assemblée de Pau du 30 Novembre 1988 et définirons les objectifs de nos actions à venir.

Si notre persévérance est parvenue à faire admettre au plus haut niveau des autorités françaises la prise en considération du Musée-mémorial sur les camps en France de 1939 à 1944, il reste à en obtenir la réalisation.

Les survivants de cette période suivent avec une extrême gravité les modifications intervenues dans de nombreux pays : ils en espèrent du positif dans le sens de l'Amitié et de la Paix.

Nous restons vigilants pour le règlement des conflits subsistants, contre le racisme et l'antisémitisme, foyers de haine et d'intolérance.

Notre Assemblée générale du 21 avril 1991 exprimera notre volonté de faire que l'humanité ne connaisse plus ce que nous avons vécu par le fascisme et la guerre.

Le Président
Léon BERODY

IMPORTANTE REUNION DE LA DIRECTION DE L'AMICALE

La Direction de l'Amicale s'est réunie le 3 Novembre 1990 à PAU. Deux questions importantes étaient à l'ordre du jour

- 1 - le projet de Musée-mémorial des camps en France, à Rivesaltes.
- 2 - le Monument commémoratif du camp de Gurs.

1 - PROJET DE MUSEE-MEMORIAL des CAMPS de FRANCE à RIVESALTES

Notre ami Charles JOINEAU rapporte sur cette question primordiale pour la conservation de la mémoire de la Résistance et de l'internement en France. Il y a le Mémorial de la Résistance à PARIS, celui du STRUTHOFF qui a un caractère international, d'autres petits musées régionaux, et il y avait le projet d'un musée à GURS, objet de l'"Association des Amis du Musée du camp de GURS" (AMCG).

Il s'est avéré que ce projet était quasiment irréalisable. Par contre, l'édification d'un musée groupant tous les camps d'internement en France semble possible à RIVESALTES, sur des terrains dont l'Etat est propriétaire, et sur lesquels subsistent des bâtiments.

Des contacts ont été pris. Le Dr. NEU, M. ATLAS et lui-même ont été reçus le 24 septembre à l'Elysée par un Conseiller, puis par M. BARCELLINI et Melle. JACOBS, de la Mission permanente aux commémorations et à l'information historique, qui ont donné un accord verbal. On attend une réponse écrite.

De cette entrevue, il apparaît qu'un musée à RIVESALTES est possible, avec un financement à 40 % par l'Etat et 60 % par les Collectivités locales (communes, département, région)

C'est évidemment une grosse affaire, qui devra recueillir les avis favorables de la Présidence de la République, du Ministère de la Défense, du Gouvernement, mais aussi être approuvée par les collectivités locales concernées, ainsi que par les diverses associations intéressées (Espagnols, Internés politiques, Juifs allemands et autres victimes des persécutions raciales, nationales et politiques) qui ont souffert dans les camps. Mais il faut s'y engager.

Une première réunion doit avoir lieu en janvier ou février 1991.

2 - MONUMENT-COMMEMORATIF au CAMP de GURS

Le projet de RIVESALTES annule, bien sûr, celui de l'A.M.C.GURS ! Les internés politiques et les Juifs allemands le regretteront sans doute. Mais il faut être réaliste: si le projet du Musée de GURS doit être abandonné, il est par contre possible de réaliser l'idée, lancée par notre Amicale, d'un MONUMENT COMMEMORATIF dressé sur les lieux-mêmes du camp.

Nos amis CAZETIEN, Maire de MOURRENX et CUYEU, Conseiller municipal d'ORTHEZ, ont fait voter des crédits à cet effet et ont lancé un appel aux communes du département des P.A. (voir notre bulletin n° 40 de septembre 1990).

Cette réalisation complèterait notre exposition d'OLORON SAINTE MARIE, certes modeste, mais qui a le mérite d'exister.

Une large discussion suit ce rapport de JOINEAU. Tous les intervenants: BERODY, CAZETIEN, LARRIBITTE, CUYEU, LAHARIE, MARTIN, GUZMAN, NAUDE, PEL, FERNANDEZ, se déclarent favorables à ses propositions et, en priorité, à la réalisation du Monument-commémoratif à GURS, ainsi que d'une brochure, suggérée par CAZETIEN, document d'information surtout destiné à la Jeunesse.

Déjà, les maires des communes environnantes et l'Association des Maires de France des P.A. en ont été informés par CAZETIEN et LARRIBITTE. Ils en seront saisis officiellement par l'Amicale qui sollicitera également l'aide du Conseil général et du Maire de PAU.

Le Président et le Secrétaire général feront ces interventions.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- LAHARIE - rappelle qu'en octobre a eu lieu la célébration du 50° anniversaire de l'arrivée des Juifs badois à GURS .
- signale que son livre : " *Le camp de Gurs* " est complètement épuisé au siège de l'Amicale, mais qu'on peut encore s'en procurer chez l'éditeur
 - indique que nous avons en dépôt 50 ex. du livre d'Elsbeth KASSER.
 - nous dit que la nouvelle gardienne du cimetière du camp fait un très bon travail et que les visites au cimetière ont été très nombreuses cet été.

MARTIN Henri, chargé de la rédaction du bulletin, aimerait qu'il y ait une plus grande participation des Espagnols dans le contenu du journal qui doit être le reflet de toutes les catégories d'internés au camp. (1)

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE :

fixée au 21 AVRIL 1991. Sur proposition de M. LARRIBITTE, elle pourrait se tenir dans la salle polyvalente de SAINT-GOIN. Il se charge de réserver la salle et le traiteur.

(1) notre ami Eugéniusz SZYR, de Varsovie, dans un récent courrier, nous fait la même observation à propos des Anciens des Brigades internationales. Il a raison mais c'est aux intéressés de se manifester.....

Le secrétaire de séance: Henri MARTIN

PRENEZ DATE
PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

DIMANCHE

21 AVRIL 1991

Ordre du jour:

- compte-rendu d'activité
- compte rendu financier
- Monument commémoratif du camp de Gurs
- Musée mémorial de Rivesaltes
- élection du Comité directeur de l'Amicale

Toutes précisions seront données dans notre prochain bulletin de MARS 1991

INFORMATION

■ Conduite par M. Oscar ALTHAUSEN et avec la participation de Madame Hanna MEYER-MOSES, un groupe d'enseignants allemands de la région de KARLSRUHE, a visité le camp de GURS fin octobre 1990 Ce groupe s'est également rendu sur d'autres sites de camps en France ainsi qu'à ORADOUR sur GLANE

AUX ADHERENTS de l'AMICALE

Comme chaque année, notre trésorière, Sylviane CABBARRAT, vous enverra votre carte de membre de l'Amicale 1991

Le prix en reste fixé à 50 frs
N'ATTENDEZ PAS

pour en régler le montant :
il y a toujours des retardataires
qu'il faut relancer !

MERCI!

UN LONG ARTICLE SUR LES CAMPS D'INTERNEMENT DU MIDI DE LA FRANCE

A ETE PUBLIE dans " Die ZEIT " le 25 mai 1990 (pages 47-48)

A l'occasion du cinquantième anniversaire des sombres événements de mai 1940, le quotidien allemand "Die Zeit" a publié un excellent article sur l'internement dans des camps français des allemands et des allemandes qui, au cours des années précédentes, avaient cru trouver un refuge en France. Ces hommes et ces femmes, "internés dans leur seconde patrie", seront, au cours des années suivantes, les victimes toutes désignées des camps d'extermination nazis. (1)

Nous publions ci-dessous quelques extraits de ce long article, à commencer par la photo de présentation, prise à Gurs, à l'entrée d'une baraque d'internés, à la fin du mois de mai 1940

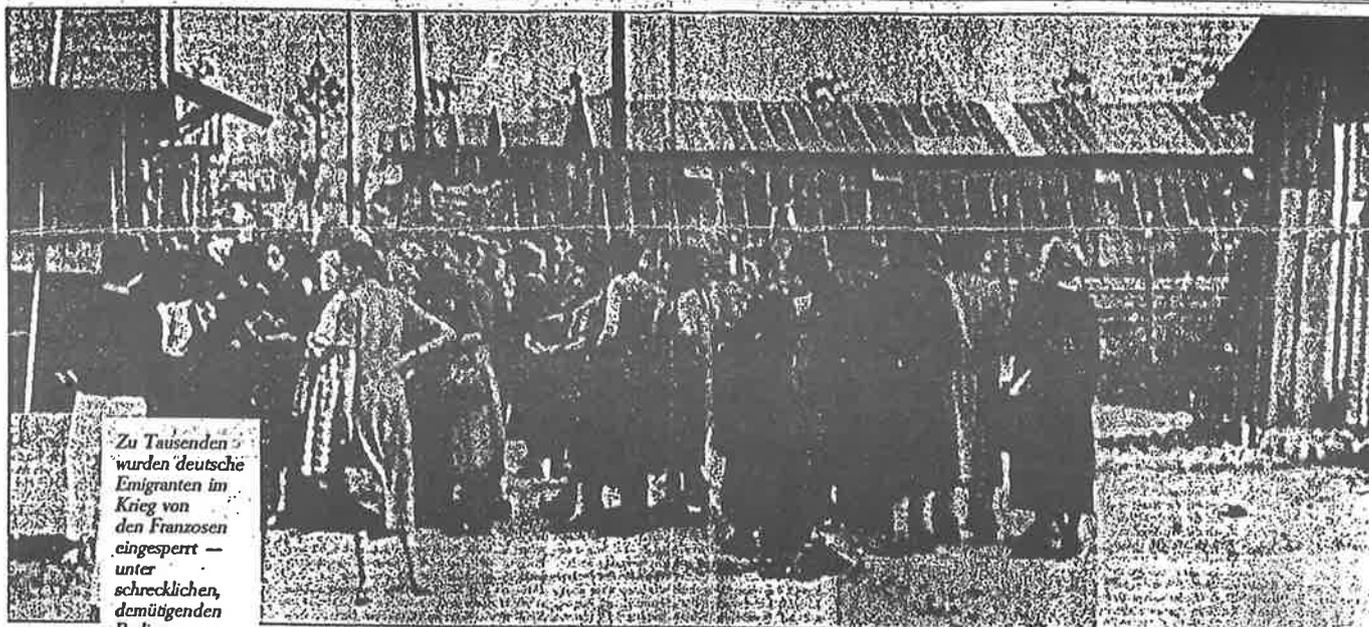
DIE ZEIT

Politisches Buch: Seiten 49 und 51.
Tribünen: Seite 50
Vor vierzig Jahren: Seite 50
Themen der Zeit: Seite 54

Nr. 22-25. Mai 1990

Seite 47

ZEITLÄUFTE



Zu Tausenden wurden deutsche Emigranten im Krieg von den Franzosen eingesperrt — unter schrecklichen, demütigenden Bedingungen. Hunderte sind in den Lagern umgekommen.

„Stadt ohne Männer“: Französisches Konzentrationslager Gurs am Fuße der Pyrenäen — das größte, absurdeste, mörderischste

Gefangen in der zweiten Heimat

Internierungslager — noch immer ein großes deutsch-französisches Tabu / Von Klaus-Peter Schmid

Après avoir lu ce texte, une de nos adhérentes et amie, Margot SEEWY, a écrit au journal pour faire passer des informations sur l'Amicale du Camp de Gurs. Les extraits suivants de sa lettre ont été publiés dans DIE ZEIT.

Lager Gurs

Klaus-Peter Schmid: „Gefangen in der zweiten Heimat“, ZEIT Nr. 22

Ich beziehe mich — etwas verspätet — auf den Artikel über die französischen Internierungslager in der Ausgabe Nr. 22 vom 25. Mai 1990. Meine Eltern, meine Großmutter und viele andere Verwandte und Bekannte waren, als badische Juden, auch unter den Toten von Gurs und Auschwitz.

Da es in dem Artikel nicht erwähnt wurde, möchte ich darauf hinweisen, daß

auch für das Lager Gurs eine „Amicale“, ein Freundeskreis also, besteht, der sich in rührender Weise darum bemüht, das Andenken des Lagers Gurs zu bewahren, unter anderem durch die Errichtung eines Museums. Es werden jedes Jahr Gedenkveranstaltungen abgehalten und es erscheint regelmäßig ein Bulletin für die Mitglieder. Die Anschrift lautet: Amicale du Camp de Gurs, 12 rue René Fournets, F-64000 Pau (Frankreich).

Margot Seewy, Köln

(1) voir page suivante

Internierungslager — noch immer ein großes deutsch-französisches Tabu

Von Klaus-Peter Schmid

**Zu Tausenden
wurden deutsche
Emigranten im
Krieg von
den Franzosen
eingesperrt —
unter
schrecklichen,
demütigenden
Bedingungen.
Hunderte
sind in den
Lagern
umgekommen.**

Stadt ohne Männer, hat Gertrud Isolani ihren gleich nach Kriegsende erschienenen Roman des Lagers Gurs genannt. Von Mai bis Juli 1940 ist sie mit ihrer Tochter in der schrecklichen Barackensiedlung am Fuße der Pyrenäen festgesetzt. Die einst in Deutschland geschätzte Erzählerin und Feuilletonistin: „Wo in der ganzen Welt das Wort ‚Gurs‘ fällt, da erwachen die Erinnerungen und Vorstellungen von Baracken in einer Schlammwüste, von Leibes- und Seelennot, von nagendem Hunger, Schmutz, Ungeziefer, Epidemien und schleichendem Tod.“



Gertrud Isolani: „Leibes- und Seelennot“

Gurs, das ist von allen französischen Internierungslagern das größte, absurdeste, mörderischste. „Wo das Wort ‚Gurs‘ fällt“, schreibt Gertrud Isolani weiter, „da tauchen Visionen auf von den jahrelang in Gurs internierten Spaniern des Bürgerkrieges, von fast zwanzigtausend internierten Frauen aller Alter und Nationalitäten im Jahre 1940 und von den nach Gurs deportierten jüdischen Männern und Frauen aus Süddeutschland, Kindern und Greisen (auch über Neunzigjährigen), die in Gurs dahinsiechten und starben oder bis zu den Juden-Deportationen im August 1942 und später dort gesammelt wurden.“

Der Schrecken von Gurs beginnt im April 1939 mit dem Eintreffen von 15 000 Spanienflüchtlingen. Zwei Wochen später sind es schon 19 000, unter ihnen 1200 Deutsche und Österreicher. Kommunisten geben den Ton an, kaum jemand will ins Hitlerreich zurück. Nach Kriegsausbruch beginnen die Militärbehörden, viele „Politische“ nach Le Vernet zu verlegen. Im Dezember fordert der Gemeinderat des nahen Städtchens Oloron-Sainte-Marie die Schließung des Lagers: „Es kann nicht hingenommen werden, daß all die unerwünschten Personen, die es bevölkern, in ihrer Untätigkeit von uns ausgehalten werden.“ Bis Mai

1940 geht die Zahl der Lagerinsassen auf unter tausend zurück — doch da bricht die Welle deutscher Frauen über Gurs herein.

Ende Juni ist die Zahl der Frauen und Kinder, die in Gurs hausen, auf 6356 hochgeschnellt. Eine von ihnen, die Cineastin Lotte Eisner, hat vor einigen Jahren zu Protokoll gegeben: „In unserem Lager gab es keinen einzigen Baum. Baracken für 60 Frauen, von denen die meisten hysterisch werden... Wir lebten in der Sektion J. Der für diese Sektion verantwortliche Offizier kam jeden Abend mit einer Hundepeitsche und suchte das hübscheste Mädchen, um mit ihr zu schlafen. Als Gegenleistung bekam sie zu essen.“ Unsägliche hygienische Zustände, Ratten, Seuchen, Hungerödeme — zwischen Oktober 1940 und März 1941 zählte man in Gurs 655 Tote.

Das vielleicht tragischste Kapitel von Gurs beginnt in der letzten Oktoberwoche 1940 mit der Abschiebung von zehntausend Juden aus Baden und der Pfalz in den äußersten Süden Frankreichs. Alle „transportfähigen Juden“, so ordnet das badische Innenministerium an, sind „festzunehmen und abzutransportieren“. In Mannheim ist an die mit der Aktion befaßten Polizisten die Anweisung ausgegeben worden: „Nachdem den eingesetzten Beamten die Personalien der Juden bekanntgegeben worden sind, begeben sie sich zu den Wohnungen der Betroffenen. Sie eröffnen ihnen alsdann, daß sie festgenommen sind, um abgeschoben zu werden, wobei darauf hinzuweisen ist, daß sie in zwei Stunden abmarschbereit sein müssen.“

Es existieren relativ genaue Angaben über die annähernd 20 000 Personen, die sich zwischen August 1940 und Juni 1944 über kürzere oder längere Zeit in Gurs aufhalten. Achtzig Prozent von ihnen sind Deutsche, fast ausnahmslos Juden; 42 Prozent kommen aus Baden, von ihnen ist gut ein Viertel älter als 65 Jahre. Einer von acht badischen Juden überlebt die Strapazen nicht. In einer in den *Basler Nachrichten* veröffentlichten Zusage heißt es: „Die Zustände in diesem Lager sind derart, daß, wer sie nicht mit eigenen Augen gesehen und am eigenen Leib erlebt hat, sie nicht für möglich halten würde.“

Im Sommer 1942 entvölkert sich Gurs auf schreckliche Weise. Die Nazis fangen damit an, die Juden aus Gurs heim ins Reich zu holen. Der erste Transport umfaßt die Anfangsbuchstaben A bis S, der zweite von T bis Z. Nach einer Zwischenstation in Drancy nördlich von Paris endet die letzte Reise in Auschwitz. Die Deportierungen halten bis zum März 1943 an. Dann ist die Geschichte des „deutschen“ Lagers Gurs zu Ende.

FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION

C'est y est : la " Fondation pour la mémoire de la Déportation " est née.

Le décret ministériel du 17 octobre 1990 dont un extrait du texte est reproduit ci-dessous, constitue son acte de naissance et établit son caractère d'Établissement reconnu d'utilité publique. C'est un événement d'une importance exceptionnelle pour l'ensemble des déportés, internés et familles de disparus. La Fondation, dont la durée est perpétuelle, sera toujours vivante lorsque les derniers déportés et internés auront disparu et lorsque leurs associations et amicales se seront éteintes.

Sa nécessité et son utilité.

Créée en hommage à toutes les victimes du nazisme et à tous les combattants de la Résistance, la Fondation a pour mission de perpétuer la mémoire de ce que furent la Déportation et l'internement dans les camps et prisons nazis, restant ainsi fidèles à l'engagement pris devant nos camarades mourants qui voulaient que le monde sache leur martyre pour que des situations aussi inhumaines ne se reproduisent plus ; de permettre la poursuite et le développement des connaissances sur cette aberration de l'histoire de l'humanité par l'exploitation de la documentation connue ou encore méconnue existant en divers lieux. La Fondation, en créant une banque de données reliée à d'autres instituts et centres d'archives, dont le centre de documentation de la F.N.D.I.R.P., n'entend pas déposséder quiconque ni réunir en un seul lieu la documentation. Elle cherche, par contre, à recenser, à situer, à identifier, à caractériser par des échanges d'information, la qualité et le contenu de la documentation connue et à ouvrir des possibilités nouvelles à la recherche historique.

La Fondation se donne aussi pour tâche d'approfondir les connaissances sur la pathologie concentrationnaire et sur ses séquelles médicales et sociologiques, car elles sont parties intégrantes de l'histoire de la Déportation. Les observations médicales accumulées dans divers établissements médicaux, tels ceux créés par la F.N.D.I.R.P., mais aussi dans d'autres centres, aideront à poursuivre ces recherches.

Son rôle :

Avec le concours d'un comité consultatif formé d'historiens, de médecins, de chercheurs, la Fondation contribuera, par tous les moyens d'information, par des travaux et publications, films et d'expositions, à faire mieux connaître dans le présent et l'avenir, ce que furent la Déportation et l'internement. En faisant vivre la mémoire historique, elle aidera non seulement à éviter le retour de situations aussi inhumaines, mais encore elle participera à la défense de la liberté, de la dignité de la personne humaine et des droits de l'homme. Elle témoignera pour que ne tombent pas dans l'oubli ni le système concentrationnaire, ni le génocide qui a frappé les populations juives, tziganes, slaves, ni l'ensemble des exactions commises par les nazis.

Elle contribuera aussi à l'enrichissement " des règles du droit et de la morale du XXI^e siècle "

En approfondissant les recherches sur les séquelles de la Déportation et sur les moyens mis en oeuvre pour les traiter, elle fera un apport conséquent à la connaissance des syndromes post-traumatiques des stress survenant lors des catastrophes, des famines, des guerres, des situations de répression. Elle aidera à mieux combattre les effets.

Ainsi la Fondation permettra que les leçons tirées de la triste expérience des camps et prisons nazis où tant de femmes, d'hommes, ont souffert et laissé leur vie, puissent servir l'humanité tout entière.

(.....)

N.D.L.R.:

(cette page est un extrait de l'éditorial de Cl. Meyroune dans "Le Patriote Résistant "décembre 1990)

Le décret

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur (...)
décrète :

ARTICLE 1^{er} - La Fondation dite « Fondation pour la mémoire de la Déportation » dont le siège est 10, rue Leroux à Paris 16^e, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de la Fondation tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ARTICLE 2 - Le président du conseil d'administration de la Fondation dite « Fondation pour la mémoire de la Déportation », reconnue d'utilité publique en vertu de l'article 1^{er} du présent décret, est autorisé, au nom de la Fondation, à accepter les versements des membres fondateurs portant sur un montant total de 8 500 000 F constituant la dotation initiale de l'établissement.

ARTICLE 3 - Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret dont mention sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1990.

L'EXPOSITION d'Elisbeth KASSER à PFORZHEIM

La ville de PFORZHEIM (R.F.A) où se tient actuellement l'Exposition des dessins, aquarelles et peintures d'Elisbeth KASSER, nous a fait parvenir un "press-book" des articles de presse publiés à cette occasion dans les journaux de la région.

A l'évidence, toute la presse a abondamment couvert ce sujet, et nous ne pouvons que nous réjouir que l'action de notre Amicale et celle d'autres associations ou d'autres personnes se rejoignent totalement dans la même condamnation de l'antisémitisme et du totalitarisme. Les journaux ayant consacré plusieurs articles à l'Exposition sont les suivants :

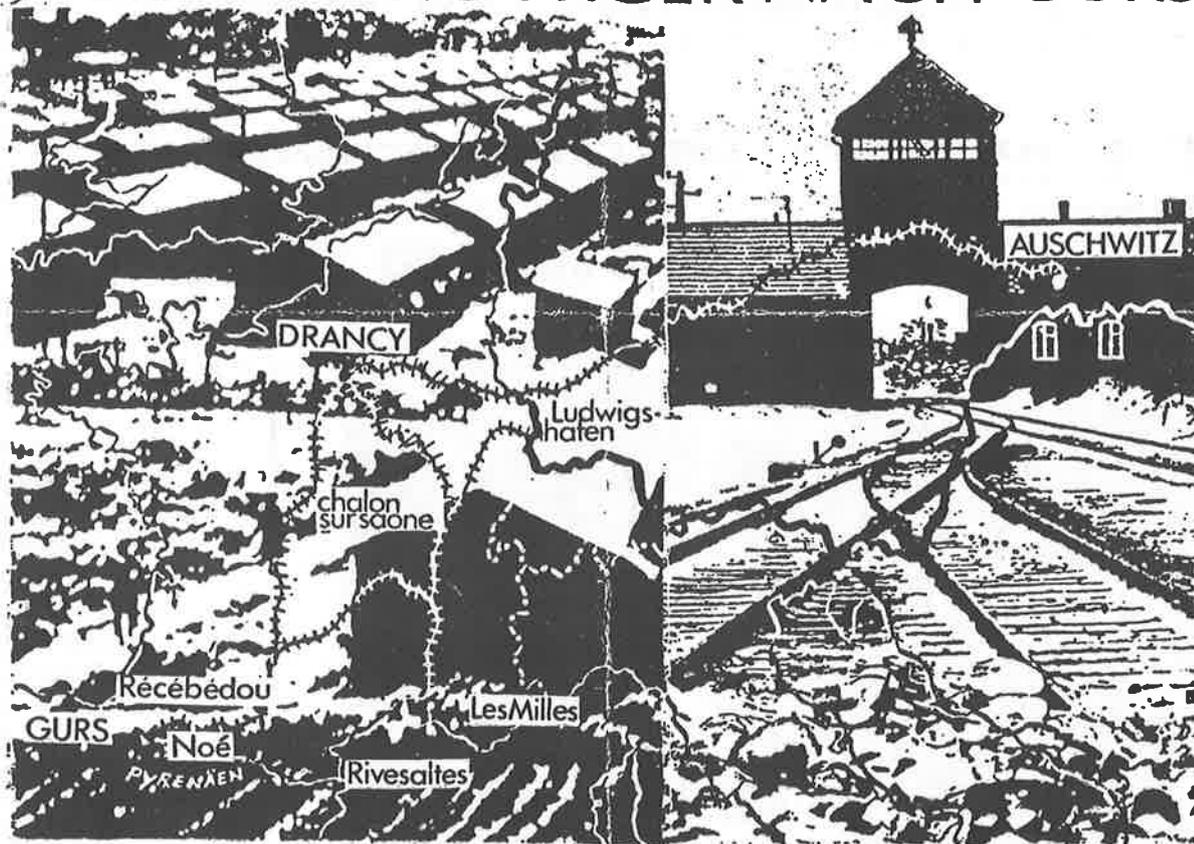
- Pforzeimer Zeitung (11 articles cités)--Pforzeimer Kurier (6 articles)
- Zeitung für Baden (1 article)-- Die Tageszeitung (1 article)

D'autre part, l'Exposition d'Elisbeth KASSER a été signalée par un long texte, sur une double page avec trois photographies, dans le *Mannheimer Morgen* du 19 octobre dernier. Nous ne pouvons que féliciter la presse allemande pour l'intérêt qu'elle porte aux victimes du nazisme.

vor 50 Jahren am 22. Oktober 1940

DEPORTATION

JÜDISCHER BÜRGER NACH GURS



Ludwigshafen - Gurs - Drancy - Auschwitz

affiche publiée par la presse allemande à l'occasion du 50° anniversaire de la Déportation des Juifs allemands vers le camp de Gurs.

CRIMES CONTRE L'HUMANITE

LEGAY

onze ans de procédure et...mort dans son lit !!
L'action de la justice est éteinte.Sans commentaires!

BOUSQUET

ancien secrétaire général de la police de Vichy, va enfin être poursuivi pour crimes contre l'humanité. Ainsi l'a décidé la Chambre d'Accusation de la Cour d'appel de Paris. Cette haute juridiction, refusant une nouvelle fois la mise en liberté de Bousquet, affirme que l'état d'avancement de l'instruction "rend peu probable que la détention provisoire de l'inculpé ne se prolonge excessivement sans perspective d'aboutir, dans un délai raisonnable à la traduction de l'intéressé devant la juridiction de jugement"....Quant au juge Getti, il considère que l'instruction, bien qu'inachevée, "a atteint un niveau où il est permis d'établir le bien-fondé de l'incrimination de crimes contre l'humanité".
Donc, maintenant, à quand le procès ?....

PAPON.....Secrétaire Général de la Gironde sous Vichy, responsable de la déportation de milliers de Juifs en 1942, n'est toujours pas jugé !. La justice est à deux vitesses : 24 heures pour les petits casseurs de vitrines : 45 ans pour les criminels de guerre.!...De quelles hautes protections ces derniers bénéficient-ils.?..Mieux, c'est PAPON qui, se prétendant diffamé, attaque un journal pour diffamation et là, c'est tout de suite que le procès a lieu .Scandaleux !!!

ET L'AFFAIRE DE CARPENTRAS ?

Où en est-on ?

C'EST LE SILENCE DES CIMETIERES !!!



Co continue-

Cent trente-huit tombes de déportés morts dans les camps ont été recouvertes de croix gammées et de slogans nazis, dans les cimetières de Vailhingen et Markfroeningen, au sud-ouest de l'Allemagne.

imprimé par nos soins à
ANGOULEME. le Dr. de la
publication: L.BERODY
C.P. 2 147 D 73